

Annexe 2

CHARTRE DE L'UTILISATEUR D'INTERNET ET DE L'ENT

ILIAS est un Espace Numérique de Travail (ENT) réservé aux élèves et aux professeurs dans le seul but de mettre en œuvre les objectifs définis par les programmes de l'Ecole.

A cet effet, il offre trois fonctions essentielles :

- l'accès à des documents de référence (ressources d'apprentissage choisies ou réalisées par les professeurs),
- l'accès à des documents de travail (productions réalisées par les élèves et les professeurs au sein d'un groupe),
- l'échange et la communication internes (service de messagerie et participation à des forums).

Il se caractérise par un accès totalement indépendant du lieu de connexion (classe, BCDI, domicile, etc...), avec un dispositif d'identification qui permet d'attribuer à chaque abonné des droits spécifiques d'utilisation en fonction de ses besoins.

Il a pour vocation d'offrir à l'élève l'accès à des ressources éducatives nouvelles tout en lui permettant d'acquérir la maîtrise de l'outil informatique, dans un environnement sécurisé où il va construire progressivement un comportement responsable face aux risques potentiels que peut représenter l'usage d'Internet. Les compétences mises en œuvre sont celles définies dans le Brevet Informatique et Internet (B2i).

Cette charte a pour objet de définir les conditions d'utilisation de cet outil de travail afin que chacun des acteurs (professeurs, élèves et parents) puisse en faire le meilleur usage. Elle s'inscrit d'une part dans le cadre de la loi et d'autre part dans la mission éducative de l'Ecole.

1 - Accès à l'espace numérique de travail ILIAS

1.1 Chaque utilisateur se connecte en utilisant exclusivement son identifiant personnel et son mot de passe. Cette procédure est obligatoire pour deux raisons :

- permettre à chacun d'accéder aux services qui lui sont réservés,
- connaître l'identité de celui qui effectue une action (envoi d'un message, contribution à un forum, création ou modification d'un document...).

1.2 Toute anomalie constatée dans l'utilisation des codes d'accès devra être immédiatement signalée au professeur. L'élève devra veiller à ne pas communiquer son code d'accès ni à le modifier sans en informer le professeur.

1.3 Le collègue veillera, par rapport aux usages d'ILIAS, à ne pas créer d'inégalité entre les élèves selon leur possibilité ou non de connexion à domicile.

2 – Règles générales

Les utilisateurs s'engagent :

- à ne pas perturber volontairement le fonctionnement du système en modifiant sa configuration, en déposant des documents trop volumineux ou en nombre trop important, en utilisant de manière injustifiée les outils de communication,
- à ne pas diffuser des documents ou des propos choquants, par exemple à caractère raciste, violent ou injurieux,
- à ne pas diffuser des documents ou des propos contraires à la neutralité de l'Ecole,
- à ne communiquer aucun renseignement à caractère personnel (adresse ou numéro de téléphone par exemple),
- à ne pas utiliser le système pour copier ou échanger de la musique, des vidéos, des logiciels ou des jeux,
- à respecter les règles relatives au droit d'auteur et au droit à l'image pour la diffusion de tout document photographique.

3 – Utilisation de la messagerie

- 3.1 La messagerie est un service interne permettant uniquement de communiquer avec les autres abonnés d'ILIAS.
- 3.2 Chaque utilisateur s'engage à n'envoyer que les messages nécessaires aux destinataires concernés pour éviter la saturation du réseau et ne pas obliger les destinataires à lire des messages sans intérêt pour eux.
- 3.3 Une utilisation privée (messages dont le contenu n'est pas lié directement aux activités scolaires) est autorisée dans la limite du respect des règles générales énoncées ci-dessus.
- 3.4 Toute réception d'un message qui paraîtrait « anormal » sera immédiatement signalée au professeur.

4 – Participation des élèves aux forums

- 4.1 Les forums proposés par les professeurs ne sont pas des espaces d'expression « sauvage » mais des situations pédagogiques qui ont pour principaux objectifs les apprentissages relatifs à la maîtrise de la langue française et à la citoyenneté.
- 4.2 Chaque contribution à un forum doit donc respecter les règles générales et les règles particulières suivantes :
- l'expression doit être réfléchie et préparée sérieusement,
 - le langage doit être correct (non familier) et poli,
 - les phrases sont rédigées sans abréviation ni « texto », avec le souci de l'orthographe et de l'utilisation pertinente des accents et des majuscules,
 - les informations données et les avis exprimés ne devront pas contenir d'éléments sans rapport avec le sujet, d'éléments invérifiables, dont les sources sont inconnues, ou qui relèvent de positions incompatibles avec la neutralité de l'Ecole.
- 4.3 Un dispositif de modération, auquel les élèves pourront être associés, sera mis en place pour chaque forum afin de modifier ou supprimer les contributions qui ne respecteraient pas ces règles.

5 – Gestion de l'espace personnel de l'élève

- 5.1 Un espace personnel est attribué à chaque utilisateur. Il est seul à y avoir accès, mais les professeurs ont aussi accès à l'espace personnel de chacun de leurs élèves.
- 5.2 Chaque utilisateur peut déposer dans son espace personnel les documents de son choix, sous sa seule responsabilité, comme il le ferait sur son ordinateur personnel, dans le respect des règles générales énoncées ci-dessus. L'apprentissage de la gestion de cet espace personnel est un des objectifs éducatifs du collège, comme la gestion d'un classeur ou d'un cahier de texte.
- 5.3 L'espace personnel de l'élève pourra contenir un répertoire réservé au professeur où celui-ci pourra déposer des documents individuels destinés à l'élève ou à ses parents.

6 – Accès aux ressources d'Internet

L'accès à Internet n'est autorisé que pour des recherches dans le cadre d'activités pédagogiques. Sur les postes de travail qui ne disposent pas d'un navigateur sécurisé, les élèves ne sont pas autorisés à faire des recherches sans l'accord et la présence à proximité d'un adulte.

7 – Rôle des parents

- 7.1 Les parents peuvent accéder en lecture à tous les documents collectifs qui sont accessibles à leur enfant sur l'espace numérique de travail. A cet effet, ils disposent d'un identifiant et d'un mot de passe commun à tous les parents d'élèves d'une même classe. Ils peuvent notamment prendre connaissance de documents collectifs déposés à leur attention par le professeur dans un répertoire spécial de la classe intitulé « Zone des parents ». Ils y trouveront également les comptes rendus des conseils de classe rédigés par les délégués de parents.
- 7.2 Il n'est pas prévu actuellement de permettre aux parents d'utiliser ILIAS pour communiquer vers le collège : le compte utilisateur « Parent » ne dispose donc pas du service de messagerie, ni de la possibilité de déposer des

documents ou des contributions sur ILIAS.

7.3 Un regard régulier porté par les parents sur les contenus mis en ligne sur ILIAS peut aider à suivre le travail de la classe et les activités de l'élève. Toute anomalie qu'ils constatent sera immédiatement portée à la connaissance du professeur.

7.4 Le collège prévoira des dispositions pour faciliter l'accès à ILIAS des parents qui n'auraient pas de connexion Internet.

8 – Responsabilité des enseignants

8.1 Les enseignants peuvent prendre connaissance de toutes les actions réalisées par les élèves que ce soit dans les espaces collectifs de la classe, dans les espaces personnels ou dans la messagerie.

8.2 Ils ne peuvent cependant effectuer un contrôle permanent de tous les contenus, en particulier des espaces personnels et de la messagerie dont l'utilisation impose une relation de confiance et de responsabilité avec les élèves.

9 – Application de la charte

9.1 La signature de ce document par les élèves n'a pas de valeur juridique. C'est un engagement à caractère éducatif.

9.2 Le non-respect des règles définies dans cette charte pourra donner lieu à la suspension de l'accès au Service et à des sanctions disciplinaires prévues dans le règlement intérieur du collège. Les représentants légaux de l'élève en seront informés.